



ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi
Mardi, mercredi
Vendredi

15 h 00 à 18 h 00
09 h 00 à 11 h 00
FERME

AVIS A LA POPULATION - ERRATUM

**Le dernier tout-ménage daté du 11 septembre comportait une erreur de date.
Merci de prendre note de la nouvelle date de dépôt des candidatures. Avec
toutes nos excuses.**

Démission au sein du Conseil communal

Le Conseil communal a pris acte de la démission de Mme Natasha Bottinelli de ses fonctions de conseillère communale.

En conséquence, une élection complémentaire sera organisée **le dimanche 29 novembre prochain** afin de pourvoir à son remplacement.

Convocation du corps électoral à l'élection complémentaire par les urnes d'un/une conseiller/ère communal/e

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Basse-Allaine sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/une conseiller/ère communal/ale, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures

Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au **lundi 28 septembre 2026 à 12h00**.

5 OCTOBRE 2026 A 12H00

Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat/e. Les actes de candidatures doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat/e et celles d'au moins cinq électeurs/trices domiciliés/ées dans la commune.

Ouverture du bureau de vote : dimanche 29 novembre 2026 de 10 à 12 heures

Lieu : Bâtiment communal, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche

Toute personne intéressée à siéger au sein du Conseil communal peut s'adresser directement au Maire ou auprès d'un conseiller communal pour obtenir plus d'informations.